

Commune de PLUNERET
Morbihan

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Procès-Verbal

Conseil Municipal du Jeudi 15 Septembre 2016 – 19 h 00

Ordre du Jour

CONSEIL MUNICIPAL

- 1°/ **Séance du conseil municipal du 5 juillet 2016 :** P. 4
Approbation du procès-verbal
- 2°/ **Commissions municipales :**
Election d'un nouveau membre
- 2.1 Commission Finances P. 4
2.2 Commission Travaux P. 4-5
- 3°/ **Syndicat Mériadec Villages :**
Election d'un nouveau délégué titulaire P. 5
- 4°/ **Commission d'Appel d'Offres :**
Election d'un nouveau membre suppléant P. 5
- 5°/ **Groupe de travail MAPA :**
Election d'un nouveau membre suppléant P. 5-6

TRAVAUX :

- Commission Travaux du mardi 6 septembre 2016
- 6°/ **Transport en commun :** P. 6-7
Points d'arrêt Mériadec et Abords du rond-point de Kersalé
Validation des projets – Sollicitation du financement
- 7°/ **Travaux de voirie sur RD 19 à Mériadec :** P. 7-8
Convention de participation de la commune de PLUNERET

URBANISME – FONCIER

- Commission Urbanisme du jeudi 23 juin 2016
- 8°/ **Lotissement DERVENN à Lann Guerban :** P. 8
Dénomination des voies
- 9°/ **Droit de préemption urbain :** P. 9
Lotissement DERVENN – Exclusion du champ d'application

FINANCES

- 10°/ **Reproduction de documents administratifs :** P. 9-11
Détermination des frais exigibles
- 11°/ **Festerion Ar Brug – 40^{ème} anniversaire :** P. 11-12
Demande de subvention exceptionnelle

MARCHES PUBLICS

- 12°/ **Groupe de travail « Restaurant scolaire – Bâtiments » :** P. 12
Désignation d'un nouveau membre
- 13°/ **Délégation du conseil municipal au maire :** P. 12
Compte rendu des décisions n°2016-50 à 2016-68 inclus

INFORMATIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL – Séance du Jeudi 15 septembre 2016
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize, le jeudi 15 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLUNERET convoqué par courrier en date du 8 septembre 2016 s'est réuni en séance publique au restaurant scolaire, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VALLEIN, Maire ; Mmes Valérie DIARD-MARTIN, Anne LE CORVEC, Marie-Pierre EVANNO, adjointes ; Mess. Maurice RIO, François POMMOIS, adjoints ; Mmes Laurence PINGRENON, Patricia LE MELINAIDRE, Madeleine TOSTEN, Armelle BELLEGO, Laurence BELZ, Marie-Odile SCHELLE-HEBERT et Janine BELLEGO, conseillères municipales ; Mess. Nicolas LE GROS, Jean-Yves COZIC, Rémy GUILLOUZIC, Michel COUTURIER et Jean-Claude MACHUS, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mmes Marie-Lise LE ROUX, adjointe ; Messieurs Philippe GOURAUD et Jean-Michel DANDIN, adjoints ; Mmes Sabrina AUDIC et Marie-Annick CARVOU, conseillères municipales ; Mess. Phuc-Minh SENSIER, Loïc HAREL, Philippe CHANSON, Stéphane LE MENAJOUR, Sébastien LAINE et Clémens VALENS, conseillers municipaux

Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance:

Mme Marie-Lise LE ROUX à Mme Anne LE CORVEC, M. Philippe GOURAUD à Mme Marie-Pierre EVANNO, M. Jean-Michel DANDIN à M. Maurice RIO, M. Phuc-Minh SENSIER à M. Nicolas LE GROS, M. Loïc HAREL à M. François POMMOIS, Mme Sabrina AUDIC à Mme Valérie DIARD-MARTIN, M. Philippe CHANSON à Mme Laurence PINGRENON, M. Sébastien LAINE à M. Franck VALLEIN, Mme Marie-Annick CARVOU à Mme Janine BELLEGO, M. Clémens VALENS à M. Michel COUTURIER.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Délibérations n° 2016-15Sep-01 à 2016-15Sep- 10 :

Présents : 18 - Pouvoirs : 10 - Votants : 28

Délibérations n° 2016-15Sep-11 à n° 2016-15Sep-15 :

Présents : 19 – Pouvoirs : 10 – Votants : 29

Monsieur le Maire fait appel pour le secrétariat de séance
Mme Marie-Pierre EVANNO propose sa candidature
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sa candidature

A l'ouverture de la séance le quorum est atteint avec 18 conseillers municipaux présents.

CONSEIL MUNICIPAL

1°/ Inscription d'un bordereau supplémentaire à l'ordre du jour

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à inscrire à l'ordre du jour de la présente séance le bordereau supplémentaire suivant :

Joutes du LOCH 2016 – Participation financière de la commune

Délibération n°2016-15Sep-01 :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance du bordereau supplémentaire suivant :

Joutes du LOCH 2016 – Participation financière de la commune

2°/ Commissions municipales :

Election d'un nouveau membre

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle qu'en séance le 5 juillet 2016 il a informé le conseil municipal que M. Lionel POSSELT, conseiller municipal, élu de la liste « Aujourd'hui, demain avec vous pour PLUNERET » avait démissionné de sa fonction. Il a été remplacé par M. Clémens VALENS, suivant sur la liste, qui a été installé au sein du conseil municipal lors de cette séance du 5 juillet 2016.

Membre de deux commissions, délégué au syndicat Mériadec Villages, membre de la Commission d'Appel d'Offres et du groupe de travail MAPA, M. POSSELT doit être remplacé au sein de ces instances.

2.1 Commission Finances :

Election d'un nouveau membre

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouveau membre pour la commission Finances.

Il fait appel à candidature.

Mme BELLEGO annonce la candidature de M. Clémens VALENS.

M. le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence, il invite le conseil municipal à procéder à l'élection.

Délibération n° 2016-15Sep-02 :

Par 28 voix pour sur 28 votants, 0 nul - 0 blanc, M. Clémens VALENS est élu membre de la commission Finances.

2.2 Commission Travaux :

Election d'un nouveau membre

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouveau membre pour la commission Travaux.

Il fait appel à candidature.

Mme BELLEGO annonce la candidature de M. Clémens VALENS.

M. le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence, il invite le conseil municipal à procéder à l'élection.

Délibération n° 2016-15Sep-03 :

Par 28 voix pour sur 28 votants, 0 nul - 0 blanc, M. Clémens VALENS est élu membre de la commission Travaux.

**3°/ Syndicat Mériadec Villages :
Election d'un nouveau délégué titulaire
Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de M. Lionel POSSELT il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune au syndicat Mériadec Villages.

Il fait appel à candidature.

Mme BELLEGO annonce la candidature de M. Clémens VALENS.

M. le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence, il invite le conseil municipal à procéder à l'élection à bulletin secret.

Délibération n° 2016-15Sep-04 :

Résultats du vote :

Votants : 28 – Nuls : 0 – Blancs : 2 - Suffrages exprimés : 26

Par 26 voix, M. Clémens VALENS est élu pour siéger en qualité de délégué titulaire au comité syndical du syndicat Mériadec Villages.

**4°/ Commission d'Appel d'Offres et Jurys de concours
Election d'un nouveau membre suppléant
Rapporteur : M. le Maire**

Suite à la démission de M. Lionel POSSELT, M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres et en jurys de concours.

Il fait appel à candidature.

Mme BELLEGO annonce la candidature de M. Clémens VALENS.

M. le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence, il invite le conseil municipal à procéder à l'élection à bulletin secret

Délibération n° 2016-15Sep-05 :

Résultats du vote :

Votants : 28 – Nuls : 0 – Blancs : 3 Suffrages exprimés : 25

Par 25 voix, M. Clémens VALENS est élu pour siéger en qualité de membre suppléant à la commission d'appel d'offres et en jurys de concours.

**5°/ Groupe de travail MAPA – Marchés à procédure adaptée :
Election d'un nouveau membre suppléant
Rapporteur : M. le Maire**

Suite à la démission de M. Lionel POSSELT, M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant pour siéger au sein du groupe de travail MAPA.

Il fait appel à candidature.

Mme BELLEGO annonce la candidature de M. Clémens VALENS.

M. le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.
En l'absence, il invite le conseil municipal à procéder à l'élection.

Délibération n° 2016-15Sep-06 :

Par 28 voix, M. Clémens VALENS est élu pour siéger en qualité de membre suppléant au sein du groupe de travail MAPA.

TRAVAUX

Commission Travaux du mardi 6 septembre 2016

La commission Travaux a été réunie le mardi 6 septembre 2016 en mairie.

Etaient présents : M. Franck VALLEIN, Maire ; M. Maurice RIO, adjoint délégué, Mess. Philippe GOURAUD et François POMMOIS, adjoints, M. Stéphane LE MENAJOUR, conseiller municipal.

Etaient absents excusés : Mess. Jean-Yves COZIC, Philippe CHANSON, Michel COUTURIER, conseillers municipaux.

Autres présents : M. Vincent BARBIER, directeur des services techniques, M. Yves FLOURY, directeur général des services.

Au cours de la réunion, les membres de la commission ont émis un avis sur les bordereaux suivant soumis à délibération du conseil municipal.

6°/ Transport en commun :

Points d'arrêt Mériadec et Abords du rond-point de Kersalé

Validation des projets – Sollicitation du financement

Rapporteur : M. Maurice RIO

Extrait du document de travail :

« Lors de la séance du 19 mai 2016, le conseil municipal a validé le principe d'aménagement de deux aires d'arrêt de cars : l'une sur la place du champ de foire de Mériadec, l'autre aux abords du rond-point de Kersalé et le recours à un bureau d'études pour accompagner la commune.

Depuis cette décision, le cabinet LEGAVRE de SENE a été retenu par décision du maire pour une mission d'étude et d'accompagnement à la réalisation sur la base d'une dépense de 2 760 € HT.

Les membres de la commission Travaux réunis de 27 juin 2016 ont été informés de cette décision.

Depuis le cabinet LEGAVRE a réalisé les plans des projets et a chiffré le coût des aménagements.

Il y a lieu de rappeler que pour l'arrêt de Mériadec (abribus) considéré comme prioritaire par le département la subvention est à hauteur de 70 % du coût HT, et pour l'arrêt de Kersalé (arrêt bus) elle sera de 50 % du coût HT.

Seul l'aménagement place du champ de foire à Mériadec sera équipé d'un abribus, l'arrêt servant dans les deux sens du circuit. Pour Kersalé, il ne s'agit que d'un arrêt dans le sens retour seulement du circuit concerné.

Depuis, la commune a reçu les plans des avant-projets et les estimations.

Le coût estimé des aménagements au stade projet est le suivant :

- Place du Champ de foire à Mériadec : 57 000 € HT y compris le mobilier

A ce coût sera à inclure les dépenses relatives aux travaux sur le réseau éclairage (Energie Morbihan) (extension réseau pour éclairage de l'abribus à partir d'un candélabre existant).

Subvention à hauteur de 70 % du coût HT- soit un reste à la charge de la commune estimé à 17 100 € HT (hors réseaux et bureau d'études à inclure à la demande de subvention)

Pour cet aménagement, la commune de PLUMERGAT dont l'ancien abribus près de la RD 19 disparaît avec cet aménagement est d'accord sur le principe pour participer à hauteur de 50 % du reste à charge :

Dépense totale réelle HT (la commune de PLUNERET récupère le FCTVA) – subvention du département + prorata du coût de la mission LEGAVRE et réseau électricité si ces deux dépenses ne sont pas subventionnées. Un projet de convention simple est en cours de rédaction. Elle sera à valider prochainement par les deux conseils municipaux.

- Abords du rond-point de Kersalé : 9 500 € HT (arrêt bus pas de mobilier à prévoir)

Subvention à hauteur de 50 % du coût HT – soit un reste à la charge de la commune estimé à 4 750 € HT (hors bureau d'études à inclure à la demande de subvention).

Des compléments d'information ont été apportés en réunion de la commission sur les futurs aménagements. Il a été aussi précisé que le service transports du Conseil départemental a été sollicité cet été pour avis technique et a depuis donné son accord sur les deux projets.

Au terme des échanges, les membres de la commission ont à l'unanimité émis un avis favorable sur les projets présentés et les estimations pour l'abribus place du Champ de foire à Mériadec et pour l'arrêt aux abords du rond-point de Kersalé. »

M. RIO informe le conseil municipal que la commission Travaux réunie le 6 septembre 2016, après avoir pris connaissance des deux projets, a émis à l'unanimité un avis favorable.

M. RIO invite le conseil municipal à délibérer.

Délibération n° 2016-15Sep-07 :

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

d'approuver les projets d'aménagement de deux aires d'arrêt de transport en commun place du champ de foire à Mériadec et aux abords du rond-point de Kersalé,

de prendre acte que les crédits pour le financement de ces travaux sont inscrits au budget 2016 de la commune

de solliciter le concours financier du Conseil départemental du Morbihan pour le financement de ces aménagements, financement dont le complément sera assuré pour l'arrêt place du champ de foire par une participation de la commune de PLUMERGAT et un autofinancement communal, et pour l'arrêt aux abords du rond-point de Kersalé par autofinancement communal

d'autoriser le maire à signer les pièces et documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

7°/ Travaux de voirie sur RD 19 à Mériadec :

Convention de participation de la commune de PLUNERET

Rapporteur : M. Maurice RIO

Extrait du document de travail :

« Dans le cadre de travaux de voirie réalisés au niveau de l'agglomération de Mériadec le long de la route départementale n° 19 qui sépare les deux communes, la commune de PLUMERGAT a pris en charge financièrement la totalité des travaux dont la création d'un busage sur 16 mètres linéaires qui concerne les deux communes.

Compte tenu de la configuration des lieux, la commune de PLUMERGAT propose à la commune de PLUNERET de prendre en charge en totalité la création d'une tête de buses et à hauteur de 50 % la fourniture et la pose de buses, soit un total de : 356,60 € HT + (1 262,40 € HT × 50 %) = 987,80 € HT.

La commune de PLUMERGAT bénéficiant du remboursement de la TVA la participation est calculée sur un montant HT.

Les membres de la commission ont, après échanges, émis un avis favorable sur le projet de convention proposé par la commune de PLUMERGAT. »

Les membres de la commission Travaux, après avoir pris connaissance du projet de convention, ont émis un avis favorable sur la proposition de participation financière formulée par la commune de PLUMERGAT.

M. RIO invite le conseil municipal à délibérer.

Délibération n° 2016-15Sep-08 :

A l'unanimité, sur avis favorable de la commission Travaux, le conseil municipal décide d'approuver la participation de la commune de PLUNERET aux travaux de voirie réalisés par la commune de PLUMERGAT en agglomération de Mériadec le long de la RD 19, avec emprise sur les deux communes, participation telle que définie par la convention jointe à la présente délibération arrêtée au montant net de 987,50 €, et d'autoriser le maire à signer la convention au nom de la commune.

URBANISME – FONCIER

Commission Urbanisme du jeudi 21 juillet 2016

Les membres de la commission Urbanisme ont été réunis le jeudi 21 juillet 2016

Etaient présents : M. Franck VALLEIN, Maire, M. GOURAUD Philippe, Adjoint, Mmes Patricia LE MELINAIDRE, Armelle BELLEGO, Janine BELLEGO, Marie-Odile SCALLE-HEBERT, conseillères municipales, Monsieur Jean-Yves COZIC, conseiller municipal

Absents excusés : M. Phuc-Minh SENSIER, M. Loïc HAREL, conseillers municipaux.

Au cours de la réunion, les membres de la commission ont émis un avis sur les bordereaux suivant soumis à délibération

8°/ Lotissement DERVENN à Lann Guerban :

Dénomination des voies

Rapporteur : M. le Maire

Extrait du document de travail :

« Le projet de lotissement Dervenn a été accordé le 23 Juin 2016. Aussi il est proposé d'attribuer aux voies de ce lotissement une dénomination avant la commercialisation des terrains, cela afin d'éviter toute confusion entre numéros de lots et numéros de rue. Le lotisseur laisse le soin à la commune de procéder librement à cette dénomination.

Pour information, toutes les voies de ce secteur portent des noms d'îles du Golfe du Morbihan, cela à partir de la Rue des Iles, bordant la voie ferrée. Les noms suivant ont déjà été attribués : Ile aux Moines, Ile d'Arz, Ile Longue, Berder, Gavrinis, Méaban, Ilur, Tascon, Boëdic, Holavre et rue des Iles Logoden.

Souhaitant continuer à décliner ce thème des îles du Golfe du Morbihan, les membres de la Commission Urbanisme proposent d'attribuer les noms de « Rue de l'Ile Creizic » et « rue de l'Ile Stibiden » aux rues du lotissement Dervenn à Lann Guerban. La future voie principale du lotissement, axe nord – sud, assurant la continuité de la rue de l'Ile Longue porterait ce même nom.»

Délibération n° 2016-15Sep-09

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis de la commission Urbanisme approuve la dénomination des rues du lotissement DERVENN de la manière suivante :

- Rue de l'Ile Creizic
- Rue de l'Ile Stibiden
- Rue de l'Ile longue axe principale sud-nord (prolongement de l'actuelle rue de l'île longue)

9°/ Droit de préemption urbain :
Lotissement DERVENN – Vente des lots
Exclusion du champ d'application
Rapporteur : M. le Maire

Extrait du document de travail :

« Par délibération en date du 9 février 2007, un droit de préemption a été institué sur les zones U et AU inscrites au PLU afin de permettre à la commune de mener à bien sa politique foncière.

Par arrêté du 22 juin 2016, la Société ACANTHE a été autorisée à réaliser un lotissement de 50 lots à Lann Guerban, dénommé « lotissement Dervenn »

Par un courrier reçu le 5 juillet 2016, le lotisseur souhaite voir exclure du champ d'application du droit de préemption la vente des lots du lotissement.

En effet l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme stipule : « Lorsqu'un lotissement a été autorisé ou une zone d'aménagement concerté créée, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement ou les cessions de terrain par la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté. Dans ce cas, la délibération du conseil municipal est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire. »

A l'unanimité les membres de la commission proposent au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de la société Acanthe ce qui évitera l'envoi de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) à chaque vente de terrain, avec obligation d'y répondre dans un délai de 2 mois, d'où un gain de temps et d'argent pour les parties prenantes. »

Délibération n° 2016-15Sep-10

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission Urbanisme décide conformément à l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du lotissement DERVENN. La présente décision est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Arrivée en séance à 19h30 de M. Stéphane LE MENAJOUR

Présents : 19 – Pouvoirs : 10 – Votants : 29

FINANCES

10°/ Reproduction de documents administratifs :

Détermination des tarifs et des frais exigibles

Rapporteur : M. François POMMOIS

L'accès aux documents administratifs communicables constitue une prestation obligatoire de service public dont le bon fonctionnement est essentiel à la démocratie participative.

La loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses propositions d'ordre administratif, social et fiscal, modifiée par la loi n°79-587 du 11 juillet 1979, par la loi n° 2000/321 du 12 avril 2000 et par l'ordonnance 2005-650 du 6 juin 2005 érige en principe général le libre accès aux documents administratifs émanant des administrations.

L'article 4 de la loi n°78-753 précise que la communication des documents s'exerce aux choix du demandeur et dans les limites des possibilités techniques de l'administration :

- Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas
- Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration, ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder les coûts de cette reproduction, dans les conditions prévues par décret,
- Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique.

Le décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 pris en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précise en ses articles 34 et 35 que les frais de reproduction et d'envoi des documents peuvent être mis à la charge du demandeur et que leur paiement préalable peut également être exigé.

Il convient aujourd'hui de réviser les tarifs pour la délivrance de copies de documents administratifs afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation et des techniques de communication.

M. POMMOIS, adjoint délégué aux finances, invite le conseil municipal à délibérer.

Délibération n°2016-15Sep-11 :

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

Vu le décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

Vu la délibération n°2015-17Déc-07 du 17 décembre 2015 fixant les tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2016,

Considérant que la liberté de choix du demandeur sur les modalités de délivrance d'une copie d'un document administratif s'exerce dans la limite des possibilités techniques de l'administration,

Considérant qu'en cas de simple consultation, l'administration peut définir les horaires d'accès ou organiser des rendez-vous entre ses services et les demandeurs,

Considérant que le mode de communication choisi ne doit pas nuire à la préservation et à la bonne conservation des documents,

Considérant que lorsque la demande porte sur un nombre de documents particulièrement important, l'administration est en droit de proposer une consultation sur place suivie de la délivrance de photocopies des éléments qui auront été sélectionnés à cette occasion.

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs de délivrance de copie de documents administratifs délivrés par la commune pour prendre en compte l'évolution de la réglementation et des techniques de communication,

Entendu la présentation faite par M. François POMMOIS, adjoint délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de copie des documents administratifs à :

- Page format A4 impression noir et blanc : 0,18 €
- Page format A3 impression noir et blanc : 0,36 €
- Cédérom : 2,75 €

FIXE les tarifs de copie de documents administratifs sur les autres supports (copies couleur, plans, dossiers de consultation des entreprises ...) égal au coût total des frais de reproduction supportés par la collectivité

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de copie pour les autres documents (hors documents administratifs)

DECIDE de mettre à la charge du demandeur les frais d'envoi des documents communiqués selon les modalités d'envoi postal choisi par le demandeur et selon les tarifs postaux en vigueur

DECIDE de prévoir la possibilité de demander un paiement préalable des frais de copie et d'affranchissement.

11°/ Festerion Ar Brug - 40^{ème} anniversaire :

Demande de subvention exceptionnelle

Rapporteur : M. François POMMOIS

Extrait du document de travail :

« En séance le 19 mai 2016, lors de l'examen des demandes de subventions 2016, M. POMMOIS, rapporteur du bordereau, a informé le conseil municipal que l'ensemble Festerion Ar Brug sollicitait une subvention exceptionnelle pour le 40^{ème} anniversaire de l'association qui à cette occasion organise en octobre 3 journées d'animations.

Depuis des rencontres ont eu lieu entre les responsables de l'association et la commune pour présenter le programme et présenter le budget prévisionnel.

Désormais, la commune dispose des éléments nécessaires pour faire au conseil municipal une proposition d'attribution de subvention exceptionnelle qui sera présentée en séance. »

En séance, M. POMMOIS donne connaissance du programme des manifestations prévues par le groupe Festerion Ar Brug et qui vont se dérouler sur plusieurs journées.

Il indique aussi les postes principaux du budget prévisionnel sachant que le coût généré par la sécurité va peser sur les dépenses. Les responsables vont solliciter l'intercommunalité ainsi que le département et la région.

Compte tenu de tous les éléments fournis, M. POMMOIS propose au conseil municipal de fixer à 1 000 € le montant de la subvention exceptionnelle pour les 40 ans des Festerion Ar Brug ce qui lui paraît raisonnable eu égard aux trois jours d'animation à destination du public en partie gratuite et comparativement aux autres manifestations associatives pour anniversaire très souvent limitée à une soirée ou à une journée et parfois réservées aux seuls adhérents.

M. COUTURIER demande s'il y aura des entrées payantes.

M. POMMOIS répond par l'affirmative.

M. le Maire précise que l'association sollicite une aide financière auprès du Conseil Régional de Bretagne mais à son avis il est probable que la région ne participera pas, limitant dans ce domaine ses aides aux représentations hors Bretagne.

M. POMMOIS ajoute que le budget prévisionnel est construit sur la base d'un financement pour équilibre de 4 000 €.

L'association a encore quelques incertitudes sur les dépenses à prévoir pour les postes de sonorisation et sécurité.

M. le Maire précise sur ce dernier point qu'il doit être possible d'assurer ces nouvelles obligations avec le concours de bénévoles sans pour autant faire appel à des sociétés privées. Un dossier a été déposé en gendarmerie.

M. le Maire rejoint l'avis de M. POMMOIS sur le montant de la subvention considérant que pour 4 jours d'animation le montant proposé lui semble en effet raisonnable.

M. POMMOIS souligne qu'une partie importante des activités sera en accès gratuit.

Délibération n°2016-15Sep-12A :

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu du programme prévu sur 3 jours et du budget prévisionnel présenté à la commune d'attribuer à l'association Festerion Ar Brug une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour les 40 ans de l'association.

12°/ Joutes du LOCH 2016 – Participation financière de la commune

Rapporteur : M. François POMMOIS

Note remise sur table :

« L'association KIWANIS organise chaque année les « Joutes du Loch » dont l'objectif de la manifestation est de remettre les prix des équipages vainqueurs des joutes aux CCAS des collectivités participantes qui interviennent auprès d'enfants en difficultés.

Cette manifestation a eu lieu le dimanche 31 juillet 2016 sur le port de St Goustan.

La commune a participé à l'édition 2016 avec deux équipages : un équipage masculin et un équipage féminin. La participation demandée est de 100 € par équipage.

Habituellement cette participation est inscrite au conseil pour décision avant la manifestation mais cette année le courrier de sollicitation des Kiwanis n'est pas parvenu au service Finances. »

Délibération n°2016-15Sep-13 :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association Kiwanis une participation financière de 200 € pour inscription de deux équipages à l'édition 2016 des Joutes du LOCH.

MARCHES PUBLICS

13°/ Groupe de travail « Restaurant scolaire – Bâtiment »

Désignation d'un nouveau membre

Rapporteur : M. le Maire

Extrait du document de travail :

«Pour mémoire, le conseil municipal en sa séance du 19 novembre 2015 a créé et composé un groupe de travail en charge en charge de travailler sur la définition du besoin d'extension du restaurant scolaire, mission élargie en séance le 28 avril 2016 à l'émission d'un avis sur le choix du maître d'œuvre dans le cadre de la procédure de marchés publics.

M. le Maire souhaite que M. Stéphane LE MENAJOUR, conseiller municipal depuis le 19 novembre 2015, membre de la commission Travaux, puisse intégrer en qualité de membre le groupe de travail. »

Délibération n°2016-15Sep-14 :

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'intégrer au groupe de travail « Restaurant scolaire –Bâtiment » M. Stéphane LE MENAJOUR, conseiller municipal.

14°/ Délégation du conseil municipal au maire :
Compte rendu des décisions n°2016-56 à 2016-68 inclus

Délibération n° 2016-15Sep-15 :

A l'unanimité, les membres du conseil municipal prennent acte de la communication en séance des décisions prise par le maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 4° du CGCT :

Numéro	Date	Objet	Titulaire du marché	Montant en € HT	Montant en € TTC
2016-56	29 juin	Achat de potelets dans le cadre de la sécurisation rue de Sainte Avoye	LE POTELET 44850 Le Cellier	4 926.10	5 911.32
2016-57	29 juin	Révision et entretien du tracteur John Deere	MS Equipement 22400 Lamballe	1 374.86	1 649.83
2016-58	30 juin	Annulation et remplacement de la décision n°2016-53, numérotée par erreur 2016-47 (fichier excel et pdf) et 2016-61 (corps du texte)	MS Equipement 56450 Theix	Achat équipement neuf	
				18 450.00	22 140.00
				Reprise ancien matériel 5 000.00 net de taxes	
2016-59	05 juillet	Vidéosurveillance – Equipement complémentaire complexe sportif de Mériadec	THEMIS Systems 35510 Cesson Sévigné	6 886.00	8 263.20
2016-60	12 juillet	Raccordement au réseau collectif d'eaux usées des vestiaires du stade de Lanriacq	JAN TP 56400 Pluneret	2 326.74	2 792.09
2016-61	20 juillet	Achat d'une brosse de désherbage et de brosses de rechange.	LOISIRS SERVICES 56400 Auray	3 410.00	4 092.00
2016-62	20 juillet	Renouvellement du poteau incendie n°6 à Kerzo.	SAUR 56690 Landevant	2 855.35	3 426.42
2016-63	09 août	Achat de peinture pour rénover la classe mobile de l'école primaire G. Tillion.	AUPINEL 56000 Vannes	1 357.66	1 629.19
2016-64	09 août	Remplacement de la boîte de vitesse du Renault Master 4313XY56 des services techniques.	Garage JEGAT 56400 Pluneret	1 385.72	1 662.86
2016-65	11 août	Nettoyage des vitres des bâtiments communaux.	AU SENS PROPRE 56400 Auray	1 503.00	1 803.60
2016-66	01 sept.	Achat de matériaux dans le cadre des travaux en régie pour l'aménagement de réseaux Eaux Pluviales à Lescheby.	QUEGUINER 56400 Auray	1 641.60	1 969.92

2016-67	05 sept.	Travaux d'aménagement de réseaux Eaux Pluviales à Lescheby.	COLAS centre-Ouest 56008 VANNES Cedex	8 283.75	9 940.50
2016-68	05 sept.	Installation de toilettes et d'un point d'eau dans une salle de classe à l'étage de l'école maternelle publique G. Tillion.	Daniel HEMERY 56890 MEUCON	1 330.00	1 596.00

INFORMATIONS

- Révision du PLU – Réunion publique

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion publique est programmée le jeudi 29 septembre 2016 à 18 heures à la salle des fêtes dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour la présentation du diagnostic et des objectifs du PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

- Conseil municipal – Calendrier :

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 12 octobre 2016 à 19 heures.

- Reine d'Arvor – Réception

La commune recevra le samedi 15 octobre 2016 à 18 heures l'Espace Gilles SERVAT Lauriane MARTINET, du cercle celtique Festerion Ar Brug, élue le 15 août 2016 reine d'Arvor.

Une invitation sera adressée à tous les conseillers municipaux. M. le Maire les invite à prendre note de la date de cette réception.

- Nouveaux arrivants – Maison Fleuries

L'accueil des nouveaux arrivants dans la commune est fixé au vendredi 21 octobre 2016 à 18h30 au restaurant scolaire. La remise des prix du concours des maisons fleuries 2016 se fera lors de cette soirée.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,
Franck VALLEIN.

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre EVANNO